

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires constitutionnelles

2008/2063(INI)

5.2.2009

AMENDEMENTS

1 - 56

Projet de rapport
Jo Leinen
(PE407.780v02-00)

sur le rôle nouveau et les responsabilités nouvelles du Parlement en vertu du
traité de Lisbonne
(2008/2063(INI))

Amendement 1
Hanne Dahl

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution

– vu le traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, signé le 13 décembre 2007,

Amendement

– vu le traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, signé le 13 décembre 2007, ***et rejeté par référendum en Irlande en juin 2008,***

Or. en

Amendement 2
Hanne Dahl

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution

– vu le traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome le 29 octobre 2004,

Amendement

– vu le traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome le 29 octobre 2004, ***et rejeté par référendums en France et aux Pays-Bas en 2005,***

Or. en

Amendement 3
Kathy Sinnott

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu le principe de démocratie sur lequel se fondent tous les États membres et l'Union européenne,

Or. en

Amendement 4

Kathy Sinnott

Proposition de résolution

Paragraphe - 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. estime prématurée toute proposition sur le rôle nouveau et les responsabilités nouvelles du Parlement en vertu du traité de Lisbonne, dans l'attente de son approbation par la population irlandaise et par la population des autres nations constituantes de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 5

Richard Corbett

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. se félicite du caractère contraignant que le traité confère à la Charte des droits fondamentaux et accueille favorablement la reconnaissance des droits, des libertés et des principes énoncés pour tous les citoyens et les résidents de l'Union européenne; souligne qu'il s'engagera à garantir ***la mise en œuvre intégrale*** de la Charte;

1. se félicite du caractère contraignant que le traité confère à la Charte des droits fondamentaux et accueille favorablement la reconnaissance des droits, des libertés et des principes énoncés pour tous les citoyens et les résidents de l'Union européenne; souligne qu'il s'engagera à garantir ***le plein respect*** de la Charte;

Or. en

Amendement 6

Jo Leinen

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite de ce que le nouveau TFUE établisse un lien entre, d'un côté, la constitution d'un espace de liberté, de sécurité et de justice et, de l'autre, le respect des droits fondamentaux et l'ordre juridique de l'Union européenne *et de ses États membres* (article 67 du TFUE);

Amendement

4. se félicite de ce que le nouveau TFUE établisse un lien entre, d'un côté, la constitution d'un espace de liberté, de sécurité et de justice et, de l'autre, le respect des droits fondamentaux et l'ordre juridique de l'Union européenne (article 67 du TFUE); ***constate respectueusement les garanties données à l'Irlande, conformément aux conclusions de la présidence du Conseil européen de décembre 2008, et souligne que la Charte des droits fondamentaux n'est juridiquement contraignante qu'en ce qui concerne les actions de l'UE;***

Or. en

Amendement 7

Danutė Budreikaitė, Josep Borrell Fontelles

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de ce que, selon l'article 208, paragraphe 1, du TFUE, «[l]a politique de coopération au développement de l'Union et celle des États membres se complètent et se renforcent mutuellement»; souligne sa responsabilité accrue, vu que l'Union aura à jouer un rôle plus important en matière d'initiative de la définition des politiques, ce qui devrait déboucher sur une amélioration de la coordination des donateurs et du partage des tâches, ainsi que sur une plus grande efficacité de l'aide en vue de «la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté»;

Amendement

7. se félicite de ce que, selon l'article 208, paragraphe 1, du TFUE, «[l]a politique de coopération au développement de l'Union et celle des États membres se complètent et se renforcent mutuellement», ***tandis que, selon l'actuel article 177, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne, «[l]a politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement [...] est complémentaire de celles qui sont menées par les États membres»;*** souligne sa responsabilité accrue, vu que l'Union aura à jouer un rôle plus important en matière d'initiative de la définition des politiques, ce qui devrait déboucher sur une amélioration de la coordination des donateurs et du partage des tâches, ainsi que sur une plus grande efficacité de l'aide

en vue de «la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté» *dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*;

Or. en

Amendement 8
Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. salue en outre le renforcement de la protection des consommateurs comme question transversale intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre des autres politiques de l'Union, dans la mesure où cette question transversale trouve désormais une place sensiblement plus importante, à l'article 12 du TFUE;

Or. de

Amendement 9
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. exprime sa satisfaction devant l'insertion d'une disposition relative à une politique spatiale européenne (article 189 du TFUE) et accueille favorablement la possibilité donnée au Parlement et au Conseil d'adopter, conformément à la procédure législative ordinaire, les mesures nécessaires pour instituer un programme spatial européen;

17. exprime sa satisfaction devant l'insertion d'une disposition relative à une politique spatiale européenne (article 189 du TFUE) et accueille favorablement la possibilité donnée au Parlement et au Conseil d'adopter, conformément à la procédure législative ordinaire, les mesures nécessaires pour instituer un programme spatial européen; ***considère cependant que les termes «à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives***

et réglementaires des États membres» dans ce domaine qui figurent dans ledit article risquent d'entraver quelque peu l'exécution d'une politique spatiale européenne commune;

Or. en

Amendement 10
Herbert Bösch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. se félicite de la base juridique en vue de l'adoption de mesures dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union (article 325 du TFUE);

Amendement

21. se félicite **du renforcement** de la base juridique en vue de l'adoption de mesures **européennes** dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union (article 325 du TFUE); **souligne le fait que le traité de Lisbonne supprime la mention contenue à l'actuel article 280 du traité CE selon laquelle ces mesures «ne concernent ni l'application du droit pénal national ni l'administration de la justice dans les États membres»;**

Or. en

Amendement 11
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. se félicite que le traité de Lisbonne fasse figurer le sport parmi les domaines pour lesquels une base juridique est prévue (article 165 du TFUE); souligne, notamment, que l'Union peut enfin arrêter

Amendement

26. se félicite que le traité de Lisbonne fasse figurer le sport parmi les domaines pour lesquels une base juridique est prévue (article 165 du TFUE); souligne, notamment, que l'Union peut enfin arrêter

des mesures pour le développement du sport et, **notamment**, celui de sa dimension européenne;

des mesures pour le développement du sport et celui de sa dimension européenne **et tenir dûment compte de la nature particulière du sport dans l'application d'autres politiques européennes;**

Or. en

Amendement 12

Jo Leinen

Proposition de résolution Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. souligne que tout pouvoir du Conseil pour adopter des mesures au titre de l'article 43, paragraphe 3, du TFUE est soumis à l'adoption préalable, conformément à la procédure législative ordinaire, d'un acte législatif en vertu de l'article 43, paragraphe 2, du TFUE qui fixe les conditions et les limites relatives aux pouvoirs conférés au Conseil; estime que l'article 43, paragraphe 3, du TFUE ne prévoit pas de base juridique ou de pouvoir autonome permettant l'adoption ou la modification de tout acte du Conseil actuellement en vigueur dans le domaine de la PAC; appelle le Conseil à s'abstenir d'adopter toute mesure renvoyant à l'article 43, paragraphe 3, du TFUE sans consultation préalable du Parlement;

Or. en

Amendement 13

Richard Corbett

Proposition de résolution Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. constate que le traité de Lisbonne modifie profondément le système de prise de décision relatif à la politique commune de la pêche (PCP); se félicite que le Parlement et le Conseil établiront, conformément à la procédure législative ordinaire, les dispositions nécessaires à la poursuite des objectifs de la PCP (article 43, paragraphe 2, du TFUE); estime, à cet égard, que tout thème relevant formellement du règlement annuel – autre que la fixation des possibilités de pêche et la répartition des quotas –, notamment les mesures techniques ou l’effort de pêche, ou encore l’intégration des accords adoptés au sein des organisations régionales de la pêche, qui sont dotés de leur propre base juridique, devra faire l’objet de la procédure législative ordinaire;

Amendement

30. constate que le traité de Lisbonne modifie profondément le système de prise de décision relatif à la politique commune de la pêche (PCP) **et renforcera sa responsabilité démocratique**; se félicite que le Parlement et le Conseil établiront, conformément à la procédure législative ordinaire, les dispositions nécessaires à la poursuite des objectifs de la PCP (article 43, paragraphe 2, du TFUE); estime, à cet égard, que tout thème relevant formellement du règlement annuel – autre que la fixation des possibilités de pêche et la répartition des quotas –, notamment les mesures techniques ou l’effort de pêche, ou encore l’intégration des accords adoptés au sein des organisations régionales de la pêche, qui sont dotés de leur propre base juridique, devra faire l’objet de la procédure législative ordinaire;

Or. en

Amendement 14
Elmar Brok

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que **sa** responsabilité de **faire rendre des comptes** à la Banque centrale européenne (BCE), **s’agissant de ses décisions relatives à la politique monétaires**, est désormais renforcée, étant donné que la BCE est reconnue comme une institution; se félicite que plusieurs dispositions des statuts du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la BCE puissent être modifiées après consultation du Parlement, conformément à l’article 40.2 des statuts du SEBC et de la BCE;

Amendement

32. estime que **la** responsabilité de la Banque centrale européenne (BCE) **de faire rapport sur** la politique monétaire est désormais renforcée, étant donné que la BCE est reconnue comme une institution; se félicite que plusieurs dispositions des statuts du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la BCE puissent être modifiées après consultation du Parlement, conformément à l’article 40.2 des statuts du SEBC et de la BCE; **affirme que cela n’empiète pas sur l’indépendance de la BCE dans le**

Amendement 15
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. estime que l'article 182 du TFUE constitue une amélioration parce que le programme cadre pluriannuel et la mise en œuvre d'un espace européen de la recherche, qui y est visé, relèveront de la procédure législative ordinaire; constate, cependant, que les programmes spécifiques évoqués dans cet article seront adoptés selon **la** procédure législative spéciale, entraînant la simple consultation du Parlement européen (article 182, paragraphe 4, du TFUE);

Amendement

33. estime que l'article 182 du TFUE constitue une amélioration parce que le programme cadre pluriannuel et la mise en œuvre d'un espace européen de la recherche, qui y est visé, relèveront de la procédure législative ordinaire; constate, cependant, que les programmes spécifiques évoqués dans cet article seront adoptés selon **une** procédure législative spéciale, entraînant la simple consultation du Parlement européen (article 182, paragraphe 4, du TFUE);

Amendement 16
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution

34. se félicite que, en ce qui concerne la mise en œuvre des Fonds structurels, le traité de Lisbonne le place sur un pied d'égalité avec le Conseil, remplaçant la procédure d'avis conforme par la procédure législative ordinaire; estime que cette disposition est particulièrement importante en ce qui concerne les Fonds structurels pour la période postérieure

Amendement

34. se félicite que, en ce qui concerne la mise en œuvre des Fonds structurels, le traité de Lisbonne le place sur un pied d'égalité avec le Conseil, remplaçant la procédure d'avis conforme par la procédure législative ordinaire; estime que cette disposition est particulièrement importante en ce qui concerne les Fonds structurels pour la période postérieure

à 2013, dans la mesure où la transparence est accrue et où la responsabilité **du Parlement** vis-à-vis des citoyens est rehaussée;

à 2013, dans la mesure où la transparence est accrue et où la responsabilité **de ces fonds** vis-à-vis des citoyens est rehaussée;

Or. en

Amendement 17 **Richard Corbett**

Proposition de résolution **Paragraphe 35**

Proposition de résolution

35. constate que les actes législatifs interdisant la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, seront soumis à **la** procédure législative spéciale et nécessiteront l'approbation du Parlement (article 19 du TFUE);

Amendement

35. constate que les actes législatifs interdisant la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, seront soumis à **une** procédure législative spéciale et nécessiteront l'approbation du Parlement (article 19 du TFUE);

Or. en

Amendement 18 **Richard Corbett**

Proposition de résolution **Paragraphe 43**

Proposition de résolution

43. relève l'introduction d'une «clause de sortie» pour les États membres (article 50 du TUE); souligne que l'accord **permettant** le retrait d'un État membre de l'Union ne peut pas être conclu tant que le Parlement n'a pas donné son approbation;

Amendement

43. relève l'introduction d'une «clause de sortie» pour les États membres (article 50 du TUE); souligne que l'accord **établissant les arrangements pour** le retrait d'un État membre de l'Union ne peut pas être conclu tant que le Parlement n'a pas donné son approbation;

Or. en

Amendement 19
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution

45. exige que tout futur accord «mixte» conjuguant des éléments non PESC et PESC soit traité selon une seule base juridique, qui devrait être celle directement liée à l'objet principal de l'accord; constate qu'il aura le droit d'être consulté, sauf si l'accord se rapporte exclusivement à la PESC;

Amendement

45. exige que tout futur accord «mixte» conjuguant des éléments non PESC et PESC soit **normalement** traité selon une seule base juridique, qui devrait être celle directement liée à l'objet principal de l'accord; constate qu'il aura le droit d'être consulté, sauf si l'accord se rapporte exclusivement à la PESC;

Or. en

Amendement 20
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution

47. se félicite que le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité fasse l'objet d'un vote d'approbation du Parlement européen, de même que les autres membres de la Commission, en tant qu'organe, et qu'il sera dès lors responsable devant le Parlement;

Amendement

47. se félicite que le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité fasse l'objet d'un vote d'approbation du Parlement européen, de même que les autres membres de la Commission, en tant qu'organe, **ainsi que d'une motion de censure**, et qu'il sera dès lors responsable devant le Parlement;

Or. en

Amendement 21
Danutė Budreikaitė, Josep Borrell Fontelles

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution

49. souligne la nécessité de transparence et de contrôle démocratique à l'égard de la création du service européen pour l'action extérieure (SEAE), conformément à l'article 27, paragraphe 3, du TUE, et rappelle son droit à être consulté sur sa mise en place; est d'avis que le SEAE devrait être administrativement rattaché à la Commission; renvoie au rapport sur le SEAE, élaboré par la commission des affaires constitutionnelles;

Amendement

49. souligne la nécessité de transparence et de contrôle démocratique à l'égard de la création du service européen pour l'action extérieure (SEAE), conformément à l'article 27, paragraphe 3, du TUE, et rappelle son droit à être consulté sur sa mise en place; ***insiste sur le fait que ce nouveau service doit être pleinement responsable devant le Parlement***; est d'avis que le SEAE devrait être administrativement rattaché à la Commission; renvoie au rapport sur le SEAE, élaboré par la commission des affaires constitutionnelles;

Or. en

Amendement 22

Danutė Budreikaitė, Josep Borrell Fontelles

Proposition de résolution

Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution

49 bis. insiste sur le fait que le collège des commissaires devrait continuer de comprendre un commissaire au développement et à l'aide humanitaire en charge de la politique de développement de l'Union et de la direction générale et des services responsables d'élaborer, d'orienter et de gérer la politique de l'Union de coopération au développement, tout en coopérant étroitement avec le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité afin de garantir la cohérence dans le domaine de l'action extérieure, conformément à l'article 208, paragraphe 1, du TFUE;

Or. en

Amendement 23
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution

51. souligne la nécessité de transparence et de contrôle démocratique à l'égard de **la création de** l'Agence européenne de défense (AED) et des activités qu'elle déploiera, notamment en garantissant un échange régulier d'informations entre le directeur de l'AED et la commission compétente du Parlement européen;

Amendement

51. souligne la nécessité de transparence et de contrôle démocratique à l'égard de l'Agence européenne de défense (AED) et des activités qu'elle déploiera, notamment en garantissant un échange régulier d'informations entre le directeur de l'AED et la commission compétente du Parlement européen;

Or. en

Amendement 24
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution

53. se félicite que les agences, notamment Europol et Eurojust, fassent l'objet d'un contrôle parlementaire accru (articles 85 et 88 du TFUE);

Amendement

53. se félicite que les agences, notamment Europol et Eurojust, fassent l'objet d'un contrôle parlementaire accru (articles 85 et 88 du TFUE); ***estime par conséquent que le maintien de la procédure de consultation pour la création d'entreprises communes dans le domaine de la recherche et du développement technologique (articles 187 et 188 du TFUE) risque de ne pas respecter l'esprit des actes juridiques de l'Union en établissant les agences;***

Or. en

Amendement 25
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution

54. invite le Président du Conseil européen à le tenir pleinement informé des préparatifs des réunions du Conseil européen et à lui faire rapport sur les résultats de telles réunions;

Amendement

54. invite le Président du Conseil européen à le tenir pleinement informé des préparatifs des réunions du Conseil européen et à lui faire rapport sur les résultats de telles réunions, ***si possible dans un délai de deux jours ouvrables (si nécessaire à une séance extraordinaire du Parlement)***;

Or. en

Amendement 26
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution

55. invite le Président de la présidence tournante du Conseil à ***l'***informer des programmes de la présidence et des résultats obtenus;

Amendement

55. invite le Président de la présidence tournante du Conseil à informer ***les commissions parlementaires*** des programmes de la présidence et des résultats obtenus;

Or. en

Amendement 27
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution

56. prie instamment le futur Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de se

Amendement

56. prie instamment le futur ***vice-président de la Commission***/Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la

mettre d'accord avec lui sur des méthodes appropriées d'information complète et de consultation du Parlement sur l'action extérieure de l'Union, en associant dûment toutes les commissions du Parlement compétentes pour les domaines relevant du Haut Représentant;

politique de sécurité de se mettre d'accord avec lui sur des méthodes appropriées d'information complète et de consultation du Parlement sur l'action extérieure de l'Union, en associant dûment toutes les commissions du Parlement compétentes pour les domaines relevant du Haut Représentant;

Or. en

Amendement 28

Danutė Budreikaitė, Josep Borrell Fontelles

Proposition de résolution

Paragraphe 61

Proposition de résolution

61. accueille favorablement les nouveaux droits conférés aux parlements nationaux à l'égard du contrôle préalable de l'application du principe de subsidiarité dans le cadre de tous les textes législatifs de l'Union; est d'avis que le renforcement du contrôle des politiques européennes par les parlements nationaux accroîtra également la sensibilisation du public aux activités de l'Union;

Amendement

61. accueille favorablement les nouveaux droits conférés aux parlements nationaux à l'égard du contrôle préalable de l'application du principe de subsidiarité dans le cadre de tous les textes législatifs de l'Union; est d'avis que le renforcement du contrôle des politiques européennes par les parlements nationaux accroîtra également la sensibilisation du public aux activités de l'Union; ***souligne la nécessité pour le Parlement européen et les parlements nationaux de s'y préparer de façon très efficace;***

Or. en

Amendement 29

Richard Corbett

Proposition de résolution

Paragraphe 64 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

64 bis. salue en particulier les dispositions de l'article 290, paragraphe 2, du TFUE

qui prévoit que le Parlement (et le Conseil) peut décider à la fois de révoquer la délégation de pouvoir et d'exprimer des objections aux actes délégués particuliers;

Or. en

Amendement 30
Maria da Assunção Esteves

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution

Amendement

74. invite les autres institutions à engager des négociations en vue d'un accord interinstitutionnel couvrant:

supprimé

a) les objectifs principaux à réaliser par l'Union européenne après 2009, par exemple sous la forme d'un accord-cadre entre les trois institutions politiques sur un programme de travail pour la législature parlementaire et le mandat de la Commission, qui débiteront en 2009;

b) les mesures de mise en œuvre à adopter afin de faire du nouveau traité une réussite pour les institutions et pour les citoyens européens;

Or. pt

Amendement 31
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution

Amendement

78. estime que toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour créer une politique européenne de l'information et de la communication et *réitère son appel*

78. estime que toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour créer une politique européenne de l'information et de la communication et *considère la*

en faveur de l'adoption d'un accord institutionnel énonçant les principes communs devant régir la coopération entre les institutions européennes dans ce domaine, en tenant compte de la nouvelle disposition applicable aux accords interinstitutionnels dans le traité de Lisbonne (article 295 du TFUE);

déclaration politique commune sur la communication adoptée par les trois institutions comme une première étape utile vers la réalisation de cet objectif;

Or. en

Amendement 32
Richard Corbett

Proposition de résolution
Intertitre avant le paragraphe 79

Proposition de résolution

Amendement

5.2. Propositions de nouvelle législation à la Commission

supprimé

Or. en

Amendement 33
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution

Amendement

79. invite la Commission à présenter rapidement une initiative pour mettre en œuvre l'«initiative citoyenne», énonçant des conditions claires, simples et aisément compréhensibles pour l'exercice de ce droit des citoyens; renvoie au rapport sur l'«initiative citoyenne», élaboré par la commission des affaires constitutionnelles;

supprimé

Or. en

Amendement 34
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution

Amendement

80. invite la Commission à adopter les règlements mettant en œuvre l'article 298 du TFUE sur une bonne administration, pour répondre à une demande ancienne du Parlement et du Médiateur européen en vue d'un système commun de droit administratif régissant l'administration européenne;

supprimé

Or. en

Amendement 35
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution

Amendement

81. invite la Commission à recourir à la nouvelle base juridique en vue de l'adoption des grandes orientations de politique économique pour la zone euro (article 136 du TFUE) et de mesures renforçant la coordination et le contrôle de la discipline budgétaire des États membres, ainsi qu'à l'associer pleinement à la définition de la procédure et à sa mise en œuvre;

supprimé

Or. en

Amendement 36
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution

Amendement

82. invite la Commission à recourir au nouvel article 197 du TFUE afin de présenter sans retard une initiative sur la coopération administrative dans les domaines de la fiscalité et de la supervision du marché des services financiers;

supprimé

Or. en

Amendement 37
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution

Amendement

83. invite la Commission à présenter une proposition de règlement par lequel le Parlement et le Conseil pourraient arrêter les modalités de la procédure de surveillance multilatérale, conformément à l'article 121, paragraphe 6, du TFUE;

supprimé

Or. en

Amendement 38
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 84

Proposition de résolution

Amendement

84. est d'avis que les mesures visant à soutenir la formation des magistrats et des personnels de justice, qui devront être adoptées en codécision et peuvent couvrir le rapprochement des dispositions législatives et réglementaires des États membres, devraient être examinées

supprimé

d'urgence;

Or. en

Amendement 39
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 85

Proposition de résolution

Amendement

85. estime que la Commission devrait tirer parti de la nouvelle base juridique prévoyant la codécision en matière de droits de propriété intellectuelle, afin de relancer l'idée d'un brevet de l'Union européenne, ainsi que de compléter et de renforcer la législation européenne sur les droits de propriété intellectuelle;

supprimé

Or. en

Amendement 40
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 86

Proposition de résolution

Amendement

86. prie instamment la Commission de présenter des propositions en vue d'un statut des associations européennes et des fondations européennes, en tenant compte du nouvel article sur la démocratie participative (article 11 du TUE);

supprimé

Or. en

Amendement 41
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution

87. prie instamment la Commission de présenter des propositions d'actes législatifs ou d'autres mesures dans le domaine du tourisme, notamment pour la collecte d'informations statistiques, un mécanisme ou des mécanismes européens de classification des hébergements touristiques et l'extension des clauses de protection des consommateurs à tous les sites Internet proposant des prestations de vacances;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 42
Dushana Zdravkova

Proposition de résolution
Paragraphe 87 bis (nouveau)

Proposition de résolution

87 bis. prie instamment la Commission de présenter des propositions d'actes législatifs ou d'autres mesures dans le domaine du sport, tel que prévu par le «Livre blanc sur le sport»;

Amendement

Or. en

Amendement 43
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution

Amendement

88. invite la Commission à présenter sans retard au Conseil et au Parlement des propositions législatives visant à renforcer l'efficacité des diverses politiques communautaires de lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle;

supprimé

Or. en

Amendement 44
Jo Leinen

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution

Amendement

89. relève que le traité de Lisbonne permet l'inclusion du Fonds européen de développement dans le budget de l'Union; invite le Conseil et la Commission à prendre les mesures nécessaires ***pour le budget de l'Union européenne au cours de la révision à mi-parcours de 2008-2009;***

89. relève que le traité de Lisbonne permet l'inclusion du Fonds européen de développement dans le budget de l'Union; invite le Conseil et la Commission à prendre les mesures nécessaires ***à cet effet;***

Or. en

Amendement 45
Danutė Budreikaitė, Josep Borrell Fontelles

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution

Amendement

89. relève que le traité de Lisbonne permet l'inclusion du Fonds européen de développement dans le budget de l'Union; invite le Conseil et la Commission à prendre les mesures nécessaires pour le

89. relève que le traité de Lisbonne permet l'inclusion du Fonds européen de développement dans le budget de l'Union, ***ce qui renforcera la légitimité démocratique d'une partie importante de***

budget de l'Union européenne au cours de la révision à mi-parcours de 2008-2009;

la politique de développement de l'UE;
invite le Conseil et la Commission à prendre les mesures nécessaires pour le budget de l'Union européenne au cours de la révision à mi-parcours de 2008-2009;

Or. en

Amendement 46
Richard Corbett

Proposition de résolution
Intertitre avant le paragraphe 90

Proposition de résolution

Amendement

5.3. Propositions de politiques futures

supprimé

Or. en

Amendement 47
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 92

Proposition de résolution

Amendement

92. invite la Commission et le Conseil à contribuer à l'amélioration des relations entre les autorités européennes et nationales, notamment dans les domaines législatif et judiciaire;

supprimé

Or. en

Amendement 48
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution

Amendement

93. demande que soient éclaircis le périmètre de la compétence exclusive en matière de ressources biologiques marines et les modalités selon lesquelles elles s'articulent avec la compétence partagée au titre de la politique commune de la pêche;

supprimé

Or. en

Amendement 49
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 94

Proposition de résolution

Amendement

94. estime que les objectifs de la politique agricole doivent tenir compte des nouveaux défis; souligne, par ailleurs, que la production alimentaire doit continuer à être prioritaire dans la perspective de la sécurité alimentaire mondiale, sans perdre de vue les problèmes liés à la sécurité énergétique et à la protection de l'environnement;

supprimé

Or. en

Amendement 50
Richard Corbett

Proposition de résolution
Paragraphe 95

Proposition de résolution

Amendement

95. invite le Conseil à examiner, en l'y associant, de quelle manière les dispositions de l'article 127, paragraphe 6, du TFUE, pourraient être

supprimé

utilisées, celles-ci l'autorisant à confier à la Banque centrale européenne des missions spécifiques «ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit et autres établissements financiers, à l'exception des entreprises d'assurance»;

Or. en

Amendement 51
Maria da Assunção Esteves

Proposition de résolution
Paragraphe 95 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

95 bis. s'engage à contribuer à l'effort de gouvernance économique de l'Union, en vue d'élaborer une réponse commune aux défis de la mondialisation;

Or. pt

Amendement 52
Dushana Zdravkova

Proposition de résolution
Paragraphe 95 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

95 bis. invite la Commission à proposer une stratégie visant au développement de la région de la mer Noire, avec pour objectif de renforcer la sécurité des frontières sud-est de l'UE, ainsi que de garantir une approche intégrée et une cohérence à l'égard des relations avec les anciennes républiques soviétiques dans les régions de la mer Noire et de la mer Caspienne (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie et Ukraine);

Amendement 53

Richard Corbett

Proposition de résolution

Paragraphe 96

Proposition de résolution

96. souligne la nécessité de garantir une approche intégrée et une cohérence à l'égard du développement et des programmes humanitaires en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'Asie et d'Amérique latine;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 54

Danutė Budreikaitė, Josep Borrell Fontelles

Proposition de résolution

Paragraphe 96

Proposition de résolution

96. souligne la nécessité de garantir une approche intégrée et une cohérence à l'égard du développement et des programmes humanitaires en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'Asie et d'Amérique latine;

Stresses the need to ensure an integrated approach and consistency with regard to development and humanitarian programming for African, Caribbean and Pacific (ACP) countries, Asia and Latin America;

Amendement

96. souligne la nécessité de garantir une approche intégrée et une cohérence, **notamment dans la structure et les compétences de ses directions générales, tant en termes de politiques que de budget**, à l'égard du développement et des programmes humanitaires en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'Asie et d'Amérique latine; **demande que la Direction générale pour le développement soit responsable de l'ensemble de la coopération au développement de l'UE, y compris de la coopération avec les pays en développement non ACP, et qu'EuropeAid soit intégré à la Direction générale pour le développement;**

Amendement 55

Richard Corbett

Proposition de résolution

Paragraphe 97

Proposition de résolution

Amendement

97. soutient vigoureusement la promotion probante des préoccupations non commerciales, telles que le respect des normes environnementales, sociales et de sécurité des aliments, par la conduite de la PCC sur les plans bilatéral, interrégional et multilatéral;

supprimé

Or. en

Amendement 56

Maria da Assunção Esteves

Proposition de résolution

Paragraphe 97 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

97 bis. s'engage à adapter son organisation interne en optimisant et en rationalisant l'exercice des nouvelles compétences qui lui sont conférées par le traité ;

Or. pt